



Centre de Ressources pour la Politique de la Ville - PACA

Atelier régional de la ville

Compte-rendu de la journée
du 5 octobre 2007 à Aubagne

La participation des habitants enjeux et pratiques en France et en Europe



La participation des habitants **enjeux et pratiques** **en France et en Europe**

Compte-rendu de l'Atelier Régional de la Ville n° 12
du 5 octobre 2007 à Aubagne



Avant-propos

Vous avez été plus de 200 personnes à écouter les interventions des universitaires et autres praticiens, à échanger sur les bonnes pratiques, à confronter savoirs et savoir-faire,...

Bref plus de 200 à participer au renforcement de la participation citoyenne !

Peut-être n'avez-vous pas trouvé les réponses à toutes vos interrogations ?

Le plus important reste que vous ayez pu vous nourrir de l'expérience des autres (en France et en Europe). Comme le disait Daniel FONTAINE - maire d'Aubagne (ville ô combien citoyenne !) - en introduction de cette journée, nous voulons croire que "ces moments de mise à plat sont indispensables aux opérateurs" et qu'ils sont (toute modestie gardée) "des clefs de la réussite des démarches participatives".

Ce compte-rendu synthétique doit vous permettre de garder une trace de ce moment.

Pour compléter cette lecture nous vous invitons également à consulter le dossier ressources en ligne sur le site www.crpv-paca.org

Sommaire

p.4 / En guise d'introduction

p.6 / "Gouvernance urbaine avec ou sans les habitants ?"
par Claude JACQUIER

p.10 / "Itinéraire d'un forum aubagnais"
par David CHIOUSSE

p.12 / "Les associations au pouvoir ?"
par François DESMERO

p.14 / "Le budget participatif de Cordoue"
par Heloïse NEZ

p.18 / "Des habitants voyageurs"
par Pierre-Etienne METAIS

p.20 / "La participation des habitants à Berlin"
par Hélène BERNARD

p.24 / "Le cas de la L2 à Marseille, un débat manqué"
par Vincent BAGGIONI

p.26 / "Le débat public,
une expérience de démocratie participative"
par Jean-Michel FOURNIAU

p.29 / "La participation dans tous ses états"
Débat avec la salle

En guise d'introduction

Dans un contexte politique riche en rendez-vous électoraux, prévoir une rencontre sur la participation pouvait apparaître ou comme un effet de mode, ou comme dépassé. Nous avons évité d'employer le terme de démocratie participative – un pléonasme diront certains,⁽¹⁾ une démarche qualité défendront d'autres ⁽²⁾ – et avons renoncé au terme de concertation, davantage relié, pour les acteurs de la politique de la ville, au champ phare de l'aménagement du territoire et du renouvellement urbain.

Afin d'éviter les confusions, nous avons choisi le terme de la participation, pris dans son acception large, en nous référant à l'échelle du même nom élaborée en 1969 par Sherry ARNSTEIN ⁽³⁾. Cette grille d'évaluation de la participation – car il s'agit bien de cela – permet de distinguer ce qui, dans la chose publique, est de l'ordre de la non-participation, de la coopération symbolique, voire du pouvoir effectif des citoyens (du processus de décision à la réalisation des projets). Or, presque 40 ans plus tard, force est de constater que le sujet reste d'actualité...

Pour un de ses promoteurs français, Pierre MAHEY ⁽⁴⁾ « un mot unique, c'est comme un seul café sur une place, on ne peut se fâcher avec le patron », et, en conséquence de quoi « il ne faut pas moraliser les mots du mouvement participatif, il faut les multiplier, en inventer de nouveaux, enrichir peu à peu la culture de la participation ». Certes.

Comment traiter d'une question difficile à nommer ? Précisons donc dans un premier temps ce que nous entendons par là, en nous référant pour cela à la définition qui en est donnée dans le projet européen « Participando », émanation du programme Urbact :

- la participation envisagée comme participation à la société, au sens d'assurer au citoyen la garantie de l'exercice de ses droits et de ses devoirs,
- la participation envisagée comme participation à la gouvernance urbaine, avec pour objectifs le développement et la vie urbaine durable.

Alors, « entre grands principes et petits fonctionnements », pour reprendre un titre de la revue Territoires à propos du bilan des conseils de quartier, comment structurer une rencontre qui nous fasse avancer – individuellement et institutionnellement ? Dans un premier temps, nous avons convié Claude JACQUIER ⁽⁵⁾ à faire le point sur les enjeux et les pratiques de la participation en France et en Europe, en s'appuyant sur son expertise singulière. Puis nous avons privilégié une approche par l'échange d'expérience, à l'échelle du quartier, de la ville, et de la région, sur des questions liées à la vie locale (culture, santé, éducation, emploi, gestion des déchets...), comme sur des questions liées au renouvellement urbain, ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

(1) Bernard STIEGLER, philosophe, directeur de recherche à l'EHESS, auteur de "De la démocratie participative, fondements et limites" (Mille et Une nuits, 2007)

(2) Gérard GRASS, consultant S.I., auteur de "Faire société, la démocratie participative et la pratique des élus" (CNV, 2005)

(3) Sherry ARNSTEIN, sociologue et urbaniste, auteur de «A Ladder of Citizen Participation», (JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp. 216-224)

(4) Pierre MAHEY, architecte et urbaniste, responsable des Arpenteurs, et auteur de «Pour une culture de la participation» (ADELS)

(5) Claude JACQUIER, directeur de recherche au CNRS. Depuis une quinzaine d'années, ses recherches portent sur les processus de fragmentation socio-spatiale des villes, les transformations des politiques publiques(notamment les approches intégrées de développement urbain soutenable) et les modes de régulation et de gouvernement des régions urbaines.



.....
Plénière
d'introduction
.....



Gouvernance urbaine avec ou sans les habitants ?

.....

par Claude JACQUIER / directeur de recherche au CNRS,
enseignant à l'IEP de Grenoble et à l'IUL et l'ENTPE de Lyon

La gouvernance est une notion controversée. Ce terme est en effet défini et entendu aujourd'hui de manière très diverse et le sens que lui accordent économistes, politologues ou encore sociologues diverge fortement. Cependant et malgré la multiplicité des acceptions du mot, la définition - présentée par Claude JACQUIER - semble faire consensus dans le domaine du développement urbain : « La gouvernance est la constitution délibérée de coalitions formelles ou informelles d'intérêts ou d'acteurs divers afin d'assurer la fourniture de biens et de services qui ne pourraient être par l'action indépendante d'acteurs isolés ».

A l'entendre, une telle définition devrait donc faire toute sa place à la dimension démocratique voire participative. Mais qu'en est-il réellement ? Quelle place est accordée à la démocratie et plus particulièrement à la participation citoyenne dans la gouvernance urbaine ? Telles sont les questions auxquelles Claude JACQUIER a tenté de répondre au cours d'un - trop - bref exposé.

Globalisation : la prise de pouvoir des villes !

Pour certains théoriciens, la notion de gouvernance serait moins élaborée pour rendre compte de processus de régulation de sociétés devenues plus complexes que pour prendre en compte, enfin, une complexité trop largement ignorée jusqu'ici. Pour d'autres les raisons demeurent plus contextuelles.

En effet face à la « main invisible » et souvent injuste du marché, l'intervention régulatrice du politique s'est toujours avérée indispensable. Or, l'organisation politique classique reposant sur les structures de pouvoir étatique ne semble plus en mesure de refréner les inégalités patentées d'une globalisation sans bornes. Aujourd'hui, la régulation minimale est de plus en plus souvent portée par les institutions territoriales parmi lesquelles s'émanicipent particulièrement les villes. Jadis, territoires d'application des politiques sectorielles imaginées par l'Etat, elles sont désormais les actrices majeures de la régulation d'un système censé faire cohabiter les trois sphères du développement durable (économique, social et environnemental).

De l'avènement d'un nouveau système urbain...

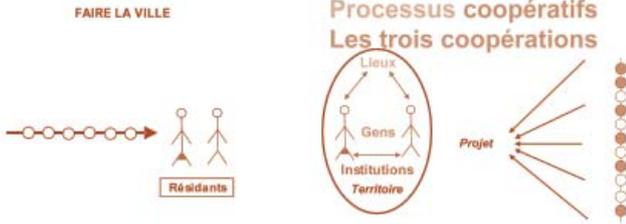
Si les villes occupent dorénavant la première ligne pour jouer un rôle innovant dans la recomposition et l'élaboration des politiques publiques, celles-ci n'ont pas eu la partie facile. Il faut dire que le processus de développement de leurs territoires, et par ricochet la façon dont on a eu à appréhender leur gestion, a fortement évolué.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, on est passé d'une période caractérisée par le «faire la ville» à une période où l'on prétend «faire avec la ville». Si le «faire la ville» reposait sur des processus d'urbanisation «productivistes», se déroulant sur des « champs de pomme de terre» vierges de toute occupation, le «faire avec la ville» exige

Faire la ville
 Production
 Approche linéaire
 Actions consécutives
 Processus dépendant



Faire avec la ville
 Coproduction
 avec les résidents
 et les territoires
 Approches interactives
 Actions simultanées
 Processus coopératifs
 Les trois coopérations



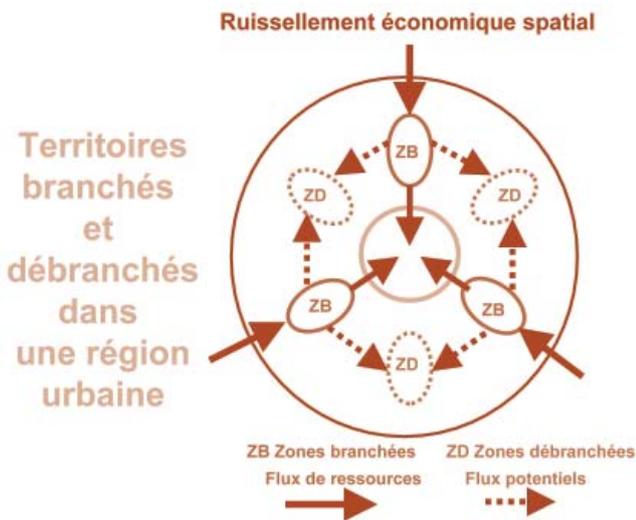
de composer avec des « territoires vivants ». Il faut faire avec des espaces anciennement urbanisés (les lieux = « place »), mais également avec des populations, des organisations et des acteurs déjà installés (les gens = « people »).

Ce nouveau « challenge » est d'autant plus complexe que les processus d'urbanisation en marche produisent des déséquilibres socio-économiques fortement marqués entre territoires. « La fragmentation territoriale et sociale est devenue la norme » résume Claude JACQUIER.

... à la remise en cause d'un mode de régulation

Si les « patrimoines urbains et humains » ont évolué au fil des années, ils n'ont pas pour autant été suivis d'une réforme institutionnelle adéquate.

Selon Claude JACQUIER, le modèle institutionnel français, et même européen, a une large part de responsabilité dans la gestation des « crises urbaines ». Trop nombreuses (Jean-Marie DELARUE parle du « mille feuille institutionnel »), engoncées dans leurs spécificités sectorielles, les institutions - et plus particulièrement leur mode d'intervention et d'organisation - se sont révélées incapables, en l'état, de s'adapter à un environnement social en pleine mutation. Sans parvenir à réformer profondément le paysage institutionnel, le passage du « faire la ville » au « faire avec la ville » a tout de même imposé une nouvelle et nécessaire manière de concevoir l'action publique.



Coopérations-Coproductions De la procédure au processus

- 1 - **Projet intégré de développement urbain soutenable**
- 2 - **Contrats, conventions, agréments**
- 3 - **Partenariat et coproduction communautaire**
- 4 - **Savoir faire (talent professionnel) et organisation collective (conspirateurs réformistes)**
- 5 - **Projet**
- 6 - **Atmosphère**
- 7 - **Territoire**



L'algorithme du jardinier
 Relations "territoire-projet-atmosphère-savoir-faire"
Ces conditions des bonnes pratiques sont-elles un obstacle à la transférabilité ?

Le temps de la coopération-coproduction !

Le maître mot de ce changement est sans contexte le vocable « coopération-coproduction ».

Qu'elle soit « territoriale » (s'établissant entre des communautés occupant des territoires bien délimités afin de définir un intérêt collectif plus large), « verticale » (s'établissant entre différents niveaux politico-administratifs - Etat central, région, province, commune et aujourd'hui, Europe) ou « horizontale » (s'établissant entre les différentes politiques sectorielles - habitat, urbanisme, sécurité, social, éducation, culture, etc. - et entre les différents services, agences et organismes qui les mettent en oeuvre), la coopération-coproduction a définitivement forcé les acteurs de l'intérêt général à s'organiser en réseau, reléguant - avec plus ou moins de succès - les luttes intestines qui paralysaient jusqu'alors toute action commune.

Dans bien des domaines, et particulièrement le domaine des politiques urbaines, la gouvernance s'est traduite par la mise en oeuvre de politiques intégrées de développement censées initier la coopération. Pourtant ce type de politique (dont la politique de la ville française fait partie) adossé à une procédure encore trop standardisée, n'a pas convaincu tout son monde. Claude

JACQUIER est de ceux là. Pour lui, il est important de fonctionner en parallèle des procédures descendantes. C'est ainsi que sans jeter ces dernières au panier, celui-ci prône la création de « process » propres à chaque territoire. « Tels des jardiniers, les acteurs du développement local, doivent partir du territoire, tenir compte de l'atmosphère locale, construire des projets locaux avec des partenaires locaux, réunir des savoir-faire et progressivement atteindre des projets intégrés » simplifie-t-il.

D'ailleurs, le particularisme du process local a une telle importance dans le destin d'une politique, qu'il serait illusoire de croire que toutes les bonnes pratiques sont transférables. « Le territoire, l'atmosphère, ..., sont uniques. La seule chose de véritablement transférable, c'est le savoir-faire des professionnels ou des communautés locales » conclut Claude JACQUIER.

La gouvernance en recherche de démocratie

Si les logiques autoritaires, dirigistes, cèdent le pas à la coopération contractuelle entre acteurs publics et privés au sein d'espaces moins homogènes et parfois plus fragmentés, la démocratie et les processus participatifs ne sont pas pour autant au coeur des pratiques de la gouvernance urbaine et des politiques intégrées. Dans certains cas, on peut même se demander si ces nouvelles formes de régulation ne signifient pas une perte de contrôle plus grande pour les citoyens ? En effet dans les « dédales contractuels », où l'Etat s'associe aux collectivités territoriales et les instances publiques aux acteurs privés, la responsabilité est de plus en plus diluée. Dorénavant, il est bien difficile pour les citoyens de s'adresser au responsable légitime ou plus exactement au responsable légitimé par le système !

Pourtant certains diront que la gouvernance, et les politiques contractuelles dont elle est instigatrice, promeut la participation citoyenne. C'est effectivement vrai, mais le niveau de l'association n'en reste pas moins limité. De toute façon quand bien même les démarches participatives ne constituent pas toujours un simple alibi, elles ne suffisent en aucun cas à remplacer la voix des urnes. Gouvernance ou pas, une réforme des mécanismes de la démocratie représentative serait la bienvenue. Elle pourra s'atteler au rétablissement de l'équilibre en faveur des territoires urbains, en faveur des femmes qui jouent un rôle de plus en plus important dans ces « territoires débranchés » et, enfin, en faveur des populations étrangères non communautaires qui y résident.

Dans ces conditions, n'est-il pas faux de présenter la gouvernance comme un système aboutissant à la satisfaction de l'intérêt général. Ne s'agirait-il pas plutôt d'un intérêt général particulier; celui des parties prenantes du système de gouvernance ? Pour Claude JACQUIER, la réponse est claire : « On ne peut pas affirmer que

la gouvernance concourt à un renforcement de l'intérêt général sauf à faire la preuve que l'on a réuni l'ensemble des acteurs concernés, et que chacun a eu la possibilité de faire connaître son point de vue et de le faire jouer ». Ce n'est effectivement pas toujours le cas !

> Pour aller plus loin

- Lire «Un dispositif de veille internationale sur les approches intégrées de développement urbain en Europe – Rapport de synthèse des politiques intégrées de développement urbain – Allemagne» / 2003 / Claude JACQUIER



.....

atelier 1
quartier & vie locale

.....



expérience 1

Itinéraire d'un forum aubagnais

par David CHIOUSSE / chargé de mission
"Démocratie participative" à la ville d'Aubagne

Face à l'affaiblissement inéluctable des états nations devant les organisations supra-nationales adeptes de la globalisation, les villes sont de plus en plus souvent perçues par les citoyens comme des espaces de proximité ; lieux de destinée quotidienne sur lesquels ils ont encore l'impression d'avoir une influence. A Aubagne, ville de 43000 âmes, la démocratie participative converge dans ce sens. S'inspirant de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville (rédigée par une cinquantaine de grandes cités), celle-ci, sans faire abstraction des logiques libérales dominantes, croit à la construction de solutions locales partagées.

Des hauts et des bas...

"Si la tradition participative aubagnaise ne date pas d'hier" fait remarquer David CHIOUSSE, elle est entrée dans une ère nouvelle en 2003. Cette année là, la municipalité a choisi de mettre en débat avec ses administrés, la totalité du projet de ville. "Tous les habitants" rajoute l'intervenant. Le Forum Local, puisque c'est le nom donné à ce processus, va ainsi accueillir et écouter sur une durée de 12 jours, au sein de 35 ateliers, plus de 3000 participants. Une fois recueillies, les propositions des uns et des autres sont mises en forme et traduites en engagements concrets par une structure dédiée : "la fabrique des engagements". La création d'un Budget participatif vient alors compléter la panoplie.

Moins visible que celui de Cordoue, proposant un calendrier plus condensé, son processus offre en revanche un mode de représentation plus libre (l'élection de représentants ad'hoc n'existe pas et le principe de la "participation de tous pour tout" prédomine) et plus globalement un fonctionnement plus souple (le fonctionnement est fluctuant ; il permet d'être ajuster d'une année sur l'autre voire même durant l'exercice en cours).

Si le forum a plutôt bien fonctionné pendant les deux premières années, en 2005, il subit un début d'essoufflement. "En fait à partir du moment où les engagements ont été tenus, les vœux exaucés, les habitants ont spontanément mis un terme à leur "aventure participative" explique l'intervenant.

Ainsi après une mise à plat nécessaire et l'élaboration d'un référentiel commun, une nouvelle mouture de forum naît. Étalées sur 11 semaines, plus de 200 initiatives vont être organisées durant l'année 2006 (débat, rencontres, spectacles...). Quelle différence avec le premier direz-vous? Et bien contrairement à ses prédécesseurs, ce forum n'a pas été porté par le seule volonté politique. Les programmes, les thématiques traitées, et même le choix des invités, ont été sélectionnés collectivement : les habitants, mais également les associations (et notamment le CLVA), ou encore les syndicats, ont consciencieusement mis la main à la pâte.

Sur le fond, autant les premières éditions s'étaient fortement centrées sur le projet municipal, autant cette nouvelle formule souhaitait ouvrir le débat sur des problématiques de société plus larges : le chômage, la précarité, l'exclusion, le développement durable,... Bien plus qu'un processus visant à régler des problèmes matériels de la vie quotidienne, cette nouvelle expérience permettait également de construire une conscience citoyenne. "Changer les choses localement, c'est d'abord les comprendre globalement" rajoute David CHIOUSSE.

L'importance des détails

La relance du mouvement participatif passait également par une révision de la forme. En effet, la réussite d'un processus de participation tient énormément à la qualité des outils mis à la disposition des habitants. Sans parler des supports d'information, David CHIOUSSE insiste sur les conditions de mise en scène du débat. La configuration de la salle apparaît primordiale : "à Aubagne nous préparons les salles de façon à ce que chaque participant puisse voir l'orateur. Plus important, nous saisissons et diffusons sur un écran, les propositions des uns et des autres en direct. Ce procédé montre aux gens que leur parole est immédiatement prise en compte".

Poudre aux yeux ?

On peut dire qu'à Aubagne la participation n'est pas un concept gadget. Les propositions citoyennes retenues par l'Assemblée de la Démocratie participative - instance qui a pour but depuis 2006 de coordonner l'ensemble des processus participatifs sur la ville - ont à chaque fois été respectées et intégrées dans le budget communal. Aux yeux des élus locaux, la parole habitante a autant de valeur que celle des techniciens. Preuve en est faite lorsqu'on sait que des représentants de la société civile participent à la définition de certains emplois publics. A coup sûr, à Aubagne les élus n'ont pas le monopole de l'intérêt général.

> Pour aller plus loin

- Consulter le site consacré à la charte européenne des droits de l'homme dans la ville www.aidh.org/Europe/Charte_des_DH.htm

Dix ans de participation à Aubagne

>1998

Mise en place des Conseils de Quartier

>2000

Mise en place des Ateliers de Veille Civique

>2003

Le 1er forum local rassemble plus de 3000 personnes en douze jours. Il marque le début de nouvelles relations entre les citoyens, les agents municipaux et les élus.

>2004

L'observatoire des engagements compte environ 500 membres dont 200 très actifs, il permet aux Aubagnais d'appréhender les règles de fonctionnement d'un budget participatif, les contraintes de sa mise en œuvre...

La "concertation urbanisme" qui dure deux mois aboutit à des engagements qui modifient le POS et déterminent la politique aubagnaise en matière d'urbanisme.

>2005

Les Aubagnais participent à la construction collective du budget de la ville. En octobre, les « Trois Jours pour le Logement » rassemble plus de 500 Aubagnais à la recherche d'un logement ou mal logés. Ce temps fort a débouché sur la création d'un Plan Local de l'Habitat à l'échelle

>2006

Le budget participatif concerne près du tiers du budget de la ville. Le Forum citoyen social et solidaire, qui a pour but de mieux coordonner les espaces participatifs et généraliser la démocratie participative, réunit près de 5000 Aubagnais. Ceux-ci participent à 6 semaines de débats, de spectacles, autour de questions locales et pla

>2007

Décision de faire participer les Aubagnais à l'élaboration de l'ordre du jour des 11 conseils de quartier. Ouverture du Lieu de la Démocratie Participative le 20 octobre 2007.



expérience 2

Les associations au pouvoir ?

par François DESMERO / porte-parole
du Conseil Local de la Vie Associative d'Aubagne

“Travailler pour l'intérêt général du monde associatif local” : voilà en une phrase, l'objectif final qu'assigne François DESMERO - porte parole de cette association libre - au Conseil Local de la Vie Associative aubagnaise (CLVA).

Représenter les associations

De manière plus pragmatique, et tel qu'il l'expose dans son règlement intérieur, le CLVA a pour ambition «d'être l'interlocuteur permanent du mouvement associatif local. Il se propose d'en être l'interprète en demeurant à l'écoute de ses évolutions, de ses attentes, de ses propositions. Il entend ainsi favoriser l'émergence de réflexions et d'actions favorables au développement des multiples associations locales».

Composé d'une trentaine d'entre elles, le CLVA fonde sa légitimité sur une représentation, en son sein, de la diversité des composantes du tissu associatif; chacune des familles associatives disposant d'un nombre de sièges proportionnel à son poids dans le mouvement associatif

Prendre part aux décisions

“Dès le départ nous avons souhaité nous inscrire dans la réalité des choses” précise François DESMERO. “Il n'était pas question de devenir une espèce de club de réflexion vide de sens et surtout d'agissement”. Sur le terrain, on peut dire que le CLVA respecte cette philosophie. Pour exemple, tous les deux ans, il travaille à l'organisation de la fête des

associations : rassemblement qui contribue à l'amélioration de coopérations associatives trop souvent atones.

Et le rôle du CLVA ne s'arrête pas là. Il a même pris une toute autre ampleur lors des festivités organisées pour les 1000 ans de la ville.

En effet à cette occasion, le CLVA a porté les idées du mouvement associatif local auprès de la municipalité, pour finalement être associé (et non plus simplement consulté) au choix des projets retenus, et également à leur budgétisation. Depuis, cet essai décisionnel a été transformé et de nouvelles prérogatives ont été confiées au CLVA.

Désormais, rapporte le porte parole associatif, “nous travaillons en concertation avec les élus et les techniciens sur l'amélioration des dossiers de subvention et sur la mise en place de critères d'attribution plus objectifs”. Sans avoir d'impacts forcément évidents, cette dernière démarche a toutefois fait évoluer les choses : le dialogue avec les élus a été facilité et la parole associative dans le processus de prise de décision s'en est trouvée nettement renforcée.

Partager la gestion de l'intérêt général

In fine, légitime aux yeux du mouvement associatif et indépendant du pouvoir politique local, le Conseil Local de la Vie Associative est aujourd'hui reconnu comme un acteur à part entière de la scène publique aubagnaise.

Quand bien même persiste quelques difficultés à développer son dessein (tant du côté institutionnel que du côté de certains dirigeants associatifs encore réticents), les membres du CLVA croient dur comme fer à une gestion élargie de l'intérêt général.

> Pour aller plus loin

• Consulter la rubrique «associations» du site internet de la ville d'Aubagne www.aubagne.com

Extraits du règlement intérieur du Conseil Local de la vie associative

1/ Responsabilités et missions du Conseil Local de la Vie Associative

Le Conseil Local se fixe comme objectif d'être l'interlocuteur permanent du mouvement associatif aubagnais. Il se propose d'en être l'interprète en étant à l'écoute de ses évolutions, de ses attentes, de ses propositions et ainsi de favoriser l'émergence de réflexions et d'actions favorables au développement des associations dans les buts qu'elles se fixent. [...]

Il a également la vocation d'être l'interlocuteur et de créer des liens avec le Conseil Départemental et National de la Vie Associative et de s'investir dans les réseaux d'échange d'informations et d'expériences avec des organismes dont il considère l'apport utile à l'accomplissement de sa mission.

2/ Composition du Conseil Local de la Vie Associative

Le Conseil Local est composé de trente associations (liste en annexe). Chacune délègue, auprès du Conseil, un membre titulaire et un suppléant. Les membres du Conseil détiennent un mandat de 3 ans, renouvelable. Peuvent être membre du Conseil Local les associations déclarées ayant leur siège et exerçant leur activité sur Aubagne et qui ont fait acte de candidature. [...]

3/ Mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil Local

Pour mettre en œuvre les missions qu'il s'assigne, le Conseil Local a besoin d'un mode d'organisation et de fonctionnement ouvert et rigoureux. Il élit chaque année les deux porte-paroles du Conseil Local.

Ils sont chargés de représenter officiellement le Conseil Local. Ils préparent et animent les réunions mensuelles du Conseil Local et de la coordination et prennent toute initiative utile entre deux réunions pour le bon fonctionnement du Conseil Local.

Le Conseil Local s'attache à trouver, au travers du débat, des réponses consensuelles aux questions posées. Si ce consensus ne pouvait être obtenu, et à la demande d'un membre du Conseil, il sera procédé à un vote. A la demande d'un membre du Conseil, ce vote pourra être exprimé à bulletin secret. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des membres présents. [...]

6/ Mouvement associatif local

Le Conseil Local a pour mission d'animer, de coordonner et d'assurer la cohérence d'ensemble, conformément à la Charte de Partenariat. C'est pourquoi le Conseil Local de la Vie Associative organise, au moins une fois par an, une rencontre des responsables associatifs aubagnais.

Cette assemblée clôturera les réunions de groupes de travail, qui se tiennent sur l'exercice et qui œuvrent à améliorer, voire à créer l'ensemble des outils dont dispose la vie associative pour se développer.

Cette rencontre, dont la forme conjuguera ateliers restreints et séance plénière, a pour objet de permettre aux associations locales de faire le bilan de l'année en cours; de valider les options de l'année suivante, à l'issue d'un débat d'orientation sur le contenu et les moyens financiers.

Le budget participatif de Cordoue

Pourquoi et comment faire participer les citoyens à l'élaboration du budget de leur ville ?

.....

par Héloïse NEZ / doctorante en sociologie à l'Université Paris VIII et chargée d'études à l'ADELS

Quand bien même, on recensait en 2005 une douzaine d'expériences de budgets participatifs dans l'hexagone, il faut avouer que globalement la participation n'est pas une grande spécialité française.

Lorsque des dispositifs citoyens voient le jour, ils privilégient le plus souvent (mais pas toujours !) les dimensions informatives, ou au mieux consultatives. À Cordoue, c'est bien différent. Le processus mis en lumière par Héloïse NEZ occuperait une place de choix sur l'échelle d'ARNSTEIN. En effet, le BP (abréviation siglée couramment utilisée pour signifier « budget participatif ») offre aux citoyens andalous la possibilité de gérer directement une partie du budget communal.

Qu'est ce qu'un budget participatif ?

Expérimenté pour la première fois en 1989 dans la ville brésilienne de Porto Alegre, le BP est un outil qui autorise des citoyens non élus à prendre part aux choix budgétaires de leur ville. Un programme de recherche européen a établi 5 critères permettant de définir plus précisément un BP (Cf. le n°480 de la revue *Territoires*). Ainsi, pélemêle, peut-on retenir que la dimension budgétaire ou financière doit être mise en discussion ; que le processus doit s'organiser au niveau de la ville, voire de l'arrondissement et non pas uniquement du quartier ; qu'il doit se répéter ; qu'il doit comporter une phase de délibération

publique à l'intérieur d'une structure spécifique ; et enfin qu'il doit engager une certaine responsabilité citoyenne dans la mise en oeuvre des projets.

Pourquoi un budget participatif à Cordoue ?

À Cordoue, le BP s'inscrit dans une tradition participative locale développée dès la fin du franquisme et dont les bases sont ancrées dans un mouvement associatif puissant, reconnu pendant des années comme le seul représentant des intérêts citoyens auprès de la municipalité. Dans l'action, la cité andalouse fût la première ville espagnole à établir dès 1983 un règlement permettant de réguler la participation habitante. La décision d'instaurer un BP fut prise en 1999, coïncidant avec l'arrivée à la gouvernance d'une nouvelle équipe municipale. "Elle répondait ainsi à une revendication des associations de quartier qui y voyaient un moyen plus sûr d'obtenir un accès direct à la décision" nous explique Héloïse NEZ.

Quels objectifs ?

On peut classer les objectifs du BP en trois catégories :

- un objectif politique : en prônant la participation de l'ensemble des citoyens (et pas seulement de ceux déjà initiés et organisés), le BP doit constituer un canal privilégié pour renouer le contact entre les citoyens et l'encadrement politique.

- un objectif administratif : en rapprochant les élus de leurs administrés, le BP doit concourir à l'amélioration de l'action publique en incitant à "gérer au plus près des citoyens".
- un objectif social : en favorisant les investissements dans les quartiers les plus démunis, le BP doit participer au développement de la justice sociale.

Des résultats intéressants... mais trop limités

Le budget participatif de Cordoue a créé une réelle dynamique de participation et démontré la possibilité de mettre en place, dans un contexte européen, des mécanismes participatifs décisionnels sur la majorité des compétences municipales. Faisant preuve d'ouverture, ce dispositif a indéniablement contribué à démystifier et rendre plus transparent le processus décisionnel. Par là même, il a permis de limiter les relations clientélistes qu'entretenaient parfois élus et dirigeants d'association de quartier.

Par ailleurs, de manière plus pragmatique, cette démarche a dépoussiéré un système de gestion publique jusqu'alors trop éloigné des véritables besoins citoyens. Plus largement encore, le BP a impulsé une nouvelle façon de mettre en oeuvre les décisions politiques : il a notamment su imposer la transversalité entre les différents services municipaux. Enfin, de manière plus modeste, le BP a permis une redistribution plus équitable des fonds publics entre les différents quartiers de la ville.

Toutefois, une limite principale est pointée : les citoyens décident d'une allocation qui correspond seulement à 4% des ressources budgétaires municipales. Du coup, l'impact demeure minime et le dispositif reste marginal dans la gestion globale de la ville. La preuve la plus tangible de cet impact relatif se trouve peut-être dans la faible implication des élus. Aiguille budgétaire dans une meule d'argent public, ils ne s'intéressent pas vraiment à ce dispositif et ne l'ont jamais remis en cause.

Ce qui n'est pas le cas de tout le monde...

Un écueil (im)prévisible ?

La principale difficulté rencontrée par cette tentative de démocratisation de la décision publique est plus surprenante. En effet, elle est venue du secteur associatif local qui a vécu ce processus d'ouverture comme une remise en cause de sa légitimité. Désavouant le rôle des agents du BP, nouveaux acteurs locaux, et plus largement le principe accordant à chaque citoyen un poids identique dans la prise de décision, la toute-puissante fédération des associations de quartiers a ainsi dénigré avec force cette nouvelle forme de participation.

À tel point qu'en 2004 la municipalité a été contrainte de faire marche arrière et d'abroger le premier modèle de budget participatif. Son remplaçant, promulgué en

2005, accorde dorénavant une place beaucoup plus importante à l'implication associative traditionnelle, aux dépens des citoyens-acteurs non organisés. Cette modification réglementaire a inévitablement eu des conséquences néfastes sur le renouveau de l'engagement citoyen qu'avait suscité le premier modèle de BP. Au final, les habitants se sentent quelque peu dépossédés du « petit pouvoir décisionnel » que la puissance publique leur avait enfin consenti.

> Pour aller plus loin

- Consulter le site de l'association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (site de la revue *Territoires*) www.adels.org

Nous proposons ici, une série de réactions distillées par les uns et les autres lors du débat animé par Jean-Jacques MALY (responsable du service de la vie associative et en charge de la politique de la Ville à Aubagne).

Comment naît la participation ?

“Il est important qu’il y ait une volonté politique forte en amont. La vision d’un groupe désireux d’aller vers une société plus juste, plus équitable, ne suffit pas”.

“La volonté politique est une chose, mais la volonté des habitants à s’investir, à participer est tout aussi importante. Pour ce qui est de notre cas (service développement des quartiers), on s’aperçoit que malgré le fait que l’on ait beau aller vers les gens, l’individualisme l’emporte le plus souvent. Une majeure partie des habitants ne s’intéresse pas vraiment à ce qui ne les concerne pas directement, personnellement. Généralement on participe lorsque la problématique se pose à leur échelle immédiate : devant chez eux.”

“Nous retrouvons la même difficulté à faire participer les habitants des cités à un service de médiation ou à un collectif. Au risque de vous faire bondir, je me demande si la mise en place d’un bonus social, réservé à ceux qui participent, ne pourrait pas être expérimenté ?”

Existe-t-il des préalables à la participation ?

“Je dirais que pour participer, il faut avoir une certaine forme de conscience politique au sens de l’implication dans la cité.”

“Il est indispensable que s’installe une confiance entre les différents acteurs. C’est un préalable sans lequel la participation ne peut exister.

Comment “démocratiser” la participation ?

“Pour élargir la participation, il faut ouvrir en grand les portes à tous ceux qui ont envie de participer, s’appuyer sur ceux qui ont déjà des habitudes de participation et de travail avec les élus. Par la suite il y a une responsabilité dans l’animation de la démarche d’aller vers les publics éloignés – ceux qui ne viennent pas spontanément s’emparer du débat public et dont la voix n’est pas entendue. Pour ceux là des techniques permettant de capter leur voix, même s’ils ne sont pas physiquement présents, sont à inventer.”

“Pour faire participer les habitants, on s’appuie beaucoup sur tout ce qui est association, amicales de locataires, maison de quartier, ce qui n’empêche pas un fort désengagement citoyen. Nous avons énormément de mal à faire participer d’autres personnes que celles déjà investies dans les associations.”

“L’idée même de participer, de co-construire va à contre courant du mouvement social général. Il faut bien garder ceci à l’esprit. Dans notre cas, il s’agit d’un métier qui ne nous permet peut-être pas d’avoir le recul nécessaire pour relativiser le poids de toute démarche participative dans la société. Les pratiques générales restent des pratiques délégataires, autoritaires et les pratiques participatives demeurent largement marginales. Il est important d’avoir le modèle dominant en tête pour s’apercevoir que les alternatives que nous contribuons à mettre en oeuvre sont loin de faire consensus.”

Comment conduire la participation ?

“La dimension socialisante de la participation est grandement influencée par les formes de la participation et notamment les formes des réunions qui la composent. Il faut oser des expérimentations sur de nouvelles techniques d’animation des réunions publiques facilitant la libération de la parole.”

“De la même manière, il ne faut pas avoir peur d’aborder la complexité dans ce genre de réunions. Simplifier à l’extrême un dossier, voire gommer certains éléments d’information, jugés trop compliqués pour les non initiés, dessert la participation. Les habitants sentent que l’on ne leur dit pas tout et risquent de se sentir dévaloriser. La participation prend du temps, requiert de la pédagogie, de la transparence.”



.....

atelier 2
ville
& renouvellement urbain

.....



Des habitants voyageurs

Echanges autour d'opérations de renouvellement urbain à Lyon, Berlin et Birmingham

par Pierre-Etienne METAIS / consultant,
coordinateur des échanges d'habitants pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Lyon

Quelle place pour les habitants dans les projets de Renouvellement Urbain ? C'est cette question essentielle que l'on trouve au coeur de "l'échange d'habitants" mis sur pied par la Communauté urbaine du Grand Lyon depuis 2001. Pierre-Etienne METAIS, coordinateur de la démarche, rappelle les grandes lignes de ce "programme d'ouverture".

Principe général et objectifs

Le programme permet l'organisation d'échanges entre habitants de quartiers d'habitat social du Grand Lyon (Lyon 8e-Mermoz, Lyon 9e-Duchère, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Oullins, Vénissieux), de Birmingham et de Berlin concernés par une opération de rénovation urbaine.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- la formation/valorisation/légitimation des participants afin de renforcer leur capacité d'expertise et d'assurer au mieux leur rôle de bénévoles et d'habitants-relais sur leur quartier ;
- la prise de conscience de la relative similarité des problèmes à traiter entre villes européennes et de la diversité des solutions mises en œuvre ;
- le développement d'un réseau d'échanges entre habitants des sites.

Initialement prévu pour faire échanger les habitants sur le thème du renouvellement urbain stricto sensu, le programme a opéré progressivement un glissement vers une approche intégrée et une ouverture à tous les thèmes intéressant les citoyens. Ainsi peu à peu, et selon les demandes de ces derniers, les thèmes du cadre de vie, du logement, de la tranquillité, des équipements de quartier, de la petite enfance, des jeunes, de l'insertion économique, de la culture et de la participation citoyenne sont venus se greffer.

La difficulté du choix...

Si les temps d'accueil des délégations et les réunions préparatoires sont ouverts à tous les habitants intéressés par la démarche, la constitution des groupes voyageant à l'étranger est forcément plus limitée. "Des critères de sélection ont du être mis en place" confie Pierre-Etienne METAIS. Ainsi, par ordre de priorité, les membres des délégations habitantes s'établissent en fonction : de l'implication des candidats au niveau local, de leur implication dans les activités du programme (participation aux temps de préparation et débriefings prévus), de la répartition équitable entre les six quartiers concernés par le programme et enfin de la répartition équitable par âge et par sexe.

Au final, la taille des délégations varie entre dix et quinze personnes ; professionnels inclus (deux chargés de mission politique de la Ville accompagnant chaque délégation d'habitants).

Des échanges de plus en plus difficiles à gérer

L'organisation des échanges consiste en une savante alchimie entre le temps des habitants (qui varie d'un quartier à l'autre), le temps des professionnels, le temps des partenaires étrangers et le temps des élus. Cette pluralité des temps a dans l'ensemble été bien maîtrisée puisqu'ont été organisées de 2005 à 2007 six sessions d'échanges avec Berlin et Birmingham, ainsi qu'une journée à Saint-Etienne.

Avec l'élargissement du programme aux communes d'Oullins et de Vénissieux en 2007, le projet a gagné en dynamisme et en mobilisation, mais s'est cependant complexifié en termes de gestion.

La maîtrise d'œuvre a notamment dû tenir compte des différences de priorisation du programme d'un quartier (ou commune) à l'autre. "Il n'aurait pas été normal de privilégier les habitants d'un quartier plus que l'autre" explique le témoin. Par ailleurs, l'augmentation quantitative des participants s'est accompagnée d'une grande mixité des profils et motivations, générant une certaine hétérogénéité du groupe pas toujours évidente à gérer !

Des impacts à la fois « place » et « people »

Le public s'est montré interrogatif sur l'efficacité réelle de la démarche, notamment en termes d'impact territorial, ce à quoi a répondu Pierre-Etienne METAIS : « On attend d'une politique de développement social urbain qu'elle change l'horizon des habitants vivant sur le quartier. Ceci peut être interprété de deux manières : changer l'environnement physique en agissant sur les lieux (« place »), ou bien donner de nouvelles perspectives aux gens (« people »). Or, on oublie trop souvent que l'efficacité d'une politique peut être évaluée sur les deux plans et non pas seulement sur le premier. Car il est vrai que l'ouverture d'esprit, la meilleure relativisation de sa situation et le développement de la "capacitation citoyenne" est moins visible qu'une tour qui s'effondre.

L'impact de ce programme est à chercher au plus profond des esprits de chacun des participants, qu'ils soient visiteurs ou accueillants. En discutant attentivement avec ceux-ci, on constate un vrai changement d'état d'esprit, que ce soit dans leur perception de « l'Autre », dans la remise en cause des préjugés, mais aussi dans leur mobilisation pour le quartier : ils souhaitent s'investir encore plus localement, rencontrer leurs élus, appliquer les bonnes idées glanées dans les échanges et rebondir finalement sur de nouveaux projets.

Chez les quelques jeunes participants, en revanche, l'effet peut être un brin pervers : en leur permettant de s'ouvrir par les voyages et les rencontres sur des horizons nouveaux, le projet peut provoquer des « envies d'Ailleurs », perçues comme "une fuite", forcément négative pour le quartier... c'est là un véritable dilemme !

> Pour aller plus loin

• Consulter la rubrique « participation citoyenne » du site de la Communauté Urbaine du Grand Lyon www.grandlyon.com



La participation des habitants à Berlin, dans la cadre du programme «Ville sociale»

par Héléne BERNARD / chargée d'études principale
à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

La croissance exponentielle du problème de l'exclusion socio-spatiale n'est pas l'apanage des villes françaises. En Allemagne, en 1999, la Fédération et les Länder ont lancé un programme de développement social et urbain intitulé : "Ville sociale". Héléne BERNARD, architecte française travaillant depuis des années à Berlin, nous relate une nouvelle expérience participative hors des murs hexagonaux.

Un programme transversal

Ce programme, issu de multiples expérimentations menées au sein des différents Länder, vise des territoires géographiquement définis, appelés "Stadtteile mit besonderem Entwicklungsbedarf" ("quartiers avec un besoin particulier de développement" en français).

Dès le départ, afin de résoudre les problèmes complexes présents dans ces quartiers en régression, les acteurs germaniques souhaitent aller au-delà des simples aspects structurels ou spatiaux. L'approche transversale constitue alors une caractéristique essentielle du programme "Ville sociale". A cet effet, les exigences spécifiques des différents champs d'action, induits par cette transversalité, requièrent un instrument de pilotage et de coordination singulier. Pendant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le plan d'action intégré - c'est le

nom de l'outil - est une somme de projets et de mesures destinés à atteindre les grands objectifs que se fixent les différents partenaires locaux.

Equipe de management et équipe MOUS : même combat !

"L'équipe de management de quartier est le moteur local du programme" affiche l'une des diapositives d'Héléne BERNARD. Ces équipes, constituées de 2 à 3 personnes issues du monde privé (agence d'urbanisme ou de planification sociale), sont implantées au coeur des quartiers concernés par le programme.

Sorte d'instance intermédiaire entre les autorités locales et le quartier, leur travail permet petit à petit de créer des dynamiques collectives autour des intérêts particuliers. De manière plus pragmatique il s'agit de favoriser l'interaction entre les différents acteurs et de coordonner du mieux possible leur action ; de mettre en place des projets combinés qui interagissent sur les différents champs d'action ; de mobiliser les ressources humaines et financières existantes ; de développer des structures organisationnelles participatives à l'échelle du quartier... Des missions proches de celles menées par les équipes MOUS des CUCS !

L'implication et la participation des habitants : clefs de voûte du programme

Pour les autorités allemandes, il est impossible de renouveler (urbanistiquement et socialement) ces quartiers sans prendre appui sur leurs habitants. De l'autre côté du Rhin, ces derniers sont considérés comme de véritables co-producteurs du changement.

C'est pour cette raison que la participation de l'ensemble des citoyens est activement recherchée. Toutefois, avant de participer, encore faut-il que les principaux intéressés soient impliqués ; "l'implication constituant une sorte d'activation qui va permettre de construire le socle sur lequel reposera la participation" précise Hélène BERNARD.

Dans cette perspective, la facilitation de micro-projets, nés de la propre initiative habitante, demeure vitale. "Cela peut être des chômeurs qui se soutiennent mutuellement dans une démarche de recherche de travail ou une population étrangère qui va s'organiser pour développer sa propre démarche d'intégration" cite l'intervenante en exemple.

Plus classiquement, il peut également s'agir de l'organisation de fêtes de rue, de débats informels sur des problèmes quotidiens, d'une « enquête mobilisatrice », ou encore d'une offre de formation,... Enfin d'autres types de projets, moins spontanés, qui donnent aux habitants la possibilité de développer leur propre point de vue, d'assumer leurs responsabilités, et surtout de prendre part à la transformation de leur cadre de vie voient également le jour .

Parallèlement, un travail de relation publique est mis en place afin de changer peu à peu l'image du territoire : journaux de quartier en plusieurs langues, information Internet à propos du quartier, articles dans la presse locale, utilisation de logos,

"Ces démarches très variées servent à approcher les gens. Ils ne sont pas debout devant leur porte à attendre de pouvoir participer... Les opérateurs souhaitent attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à leur quartier et qui sont prêts à s'investir dans des projets, même d'un autre type, des projets qui concerneraient l'ensemble de leur mode de vie et pas seulement un terrain ou une aire de jeu" reprend Hélène BERNARD paraphrasant les propos d'une animatrice berlinoise interviewée lors de son enquête.

Berlin en exemple

A Berlin - qui comptabilisait 32 zones bénéficiant du programme "Ville sociale" en 2005 - c'est ce type d'intervention qui a permis aux habitants de la cité du « Pallas-seum » comme à ceux de la rue Manstein de s'investir avec force dans le changement de leur quartier. En étant à l'origine de nouvelles activités telles que l'organisation de fêtes de rue pour chasser les dealers - à Manstein - ou

la mise en place d'un "concours de beauté des balcons" pour mettre un terme à l'entreposage d'immondices - à Pallas-seum -, les habitants ont pleinement participé à l'amélioration de leur cadre de vie. Mieux encore, ils ont obtenu une forme de reconnaissance sociale qui faisait jusqu'alors défaut. Des conditions essentielles pour pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives.

> Pour aller plus loin

• Lire «Paroles d'acteurs: participation des habitants au renouvellement urbain à Berlin» / 2006 / Coll. Recherches du PUCA N° 164 / Hélène BERNARD

Devant l'impossibilité de rendre-compte intégralement de la richesse des échanges qui ont animé cet atelier, nous avons fait le choix de livrer la synthèse de Pierre CERDAN (animateur de l'atelier, directeur du service Habitat et Démocratie de proximité à Martigues). Celle-ci présente les principaux questionnements qui ont animé le débat.

1/ La question de la mobilisation habitante

Comment pérenniser des pratiques, des méthodes et des modes de co-production de l'action qui sous-entendent la mobilisation des habitants ? Comment fait-on durer la participation ? Quel statut particulier ou quel type de reconnaissance peut-on imaginer pour les habitants qui se mobilisent ? Quel type de protection peut-on offrir aux habitants qui s'engagent sur des problématiques lourdes (du type « expulsion » des dealers à Berlin) ? Comment concilie-t-on la question du temps politique (temps du projet ou du mandat) et le temps de la démarche participative (que l'on nous a présenté comme chronophage) ? Comment contenter les deux parties, ne pas aller trop vite pour les uns, trop lentement pour les autres !

2/ La question de la «bonne mise en oeuvre»

La participation démarre-t-elle exclusivement en période de crise ? (comme ce fut le cas en France avec le DSQ...) Lorsqu'on intervient en période de crise, cette réaction est souvent marquée par les stigmates de la tragédie grecque : c'est l'unité de lieu, de temps et d'action. Si ce n'est pas le cas dans quelles circonstances démarre-t-elle ? Volonté politique, opportunité... ?

3/ La question de la réforme des institutions et des services publics.

Les expériences qui nous ont été relatées laissent percevoir une certaine externalité de la démarche au regard d'institutions publiques en place. Effectivement lorsque l'intervention est réalisée par un tiers, on retrouve une certaine liberté de ton, mais cette intervention est

limitée dans le temps. A contrario, lorsqu'on fait confiance à l'interne, on fait les frais de l'hégémonie du politique : on perd en liberté de parole. Aussi, comment concilier la loyauté à son employeur public et l'attention accordée à des avis contradictoires ?

4/ La question de l'expérimental et du banal

Partant du principe selon lequel l'efficacité d'une action publique se mesure à sa banalité et que paradoxalement les démarches participatives démarrent souvent sous le sceau de l'expérimentalité, il est intéressant d'observer les façons qui permettent de sortir de ce paradoxe. Comment quitter la fragilité expérimentale ?

5/ La question de la formation des agents publics

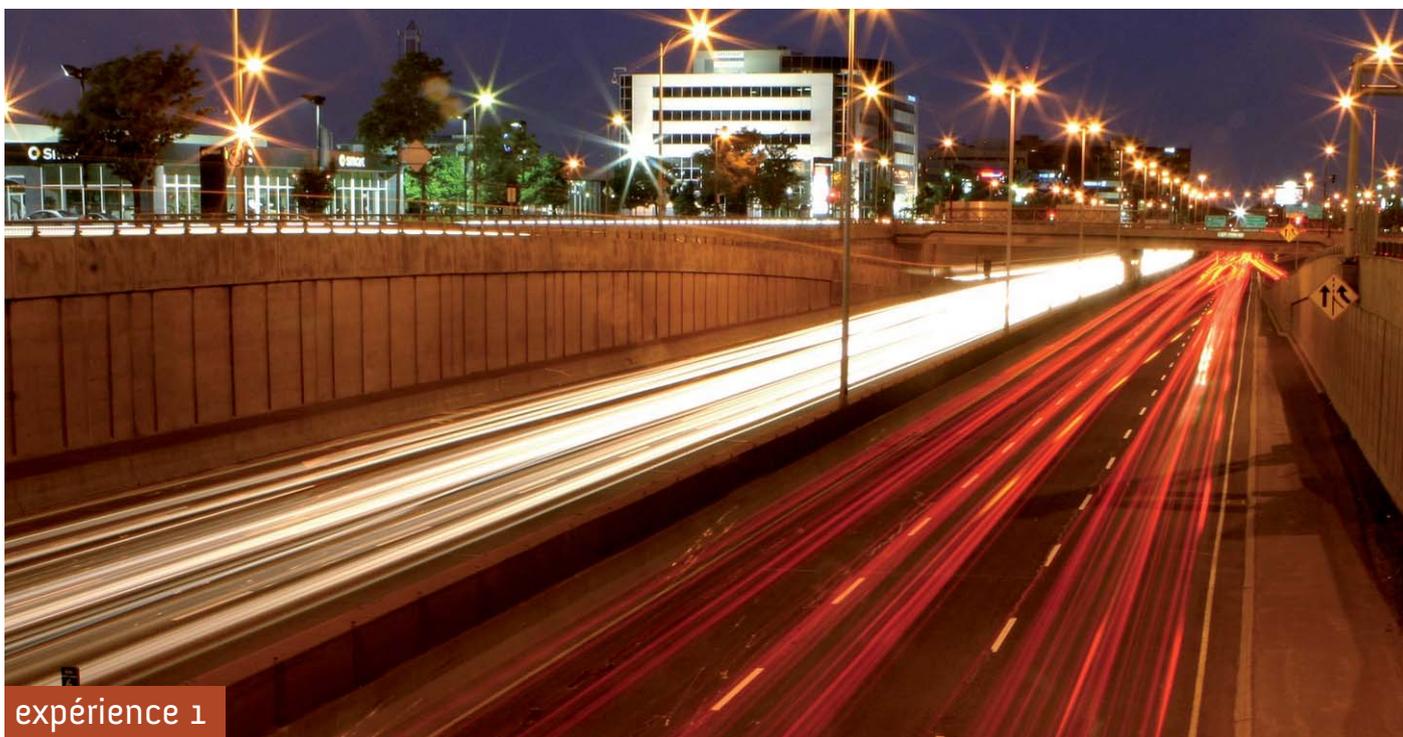
Ce qui nous a été présenté est très loin de la philosophie d'intervention des collectivités. Les catalogues de formation font peu de place à ce genre de formation !



Marseille
Région PACA

.....
atelier 3

**ville & grands projets
d'aménagement urbain**
.....



Le cas de la «L2 Nord» à Marseille un débat manqué ?

par Vincent BAGGIONI / chargé d'études et de recherches au sein de l'association Arènes,
sociologue spécialisé en aménagement urbain

Troublés par le constat de trop nombreux dysfonctionnements - défavorables aux acteurs civils - lors des phases de concertation, de jeunes chercheurs en sciences sociales se sont réunis afin de travailler collectivement à l'amélioration des conditions participatives. L'expérience de la "L2 Nord" est un exemple de la capacité d'Arènes (Appui, Recherche et Etude pour la Négociation locale sur les EnvironnementS) - c'est le nom de cette association - à accompagner les habitants marseillais dans un processus initialement "phagocyté" par la maîtrise d'ouvrage publique.

La « L2 Nord » : projet « déconcerté » ?

L'autoroute "L2 Nord" est un projet de longue date qui s'inscrit dans le contournement routier de Marseille. A la fin des années 80, la réalisation d'une première tranche, dénommée la "L2 Est", fût déjà une source de conflit. A l'époque, la DDE locale avait mis en place un système de médiation assez fin, qui au final avait permis, tant bien que mal, de parvenir à un consensus habitant. En 2000, c'est au tour de la tranche nord d'être mise sur la table de la concertation,...ou plutôt de la consultation. Après avoir hésité entre 3 projets différents, il est finalement décidé de faire passer la nouvelle tranche autoroutière à proximité des quartiers Nord de Marseille. 20 000 personnes sont concernées.

Immédiatement alarmés par les risques de "traumatisme sociaux" engendrés par ce projet, les associations locales prennent les choses en main. Décidés à ne pas brader le droit citoyen à la concertation, les CIQ (comités d'intérêts de quartier - organes de consultation très prégnants à Marseille) rejoignent les associations de locataires de ces quartiers et forment un collectif capable, à leur yeux, de constituer un interlocuteur de poids face à la DDE. Et dans un premier temps, on peut croire que c'est chose faite. En effet, marqué par le souvenir vivace de manifestants s'opposant à la progression des bulldozers lors des travaux de la première tranche, le service de l'Etat accueille cette "proposition de concertation" d'un bon oeil.

Pourtant, au grand dam du collectif, la concertation prendra rapidement des allures de négociation tronquée, visant à faire accepter le projet sans vraiment discuter de l'opportunité de celui-ci avec des habitants socialement fragiles et quelque peu dépassés par le niveau technique des discussions.

La cartographie participative au service de la légitimation d'un collectif d'habitants

Arènes s'intéresse très vite à ce processus guidonnant. Après un premier contact établi auprès des différents antagonistes, l'association va tenter d'aider le collectif à mieux dialoguer avec la DDE et surtout à renforcer sa crédibilité ; dans les faits, il s'agit de développer la capacité d'analyse de ses membres. Plutôt que se pourvoir en simple collectif contestataire, il apparaît important que ce dernier ait des arguments constructifs à proposer : l'expertise d'usage en fait partie.

La cartographie participative va permettre au collectif et plus globalement aux habitants de devenir acteurs de l'étude de définition. Son objectif est simple : faire remonter les connaissances - insoupçonnées pour certains - des habitants ; chose que les cabinets d'études en urbanisme ne pouvaient alors envisager. S'appuyant sur la mobilisation impulsée par le réseau associatif, plusieurs réunions ont été organisées avec des habitants. La méthode a consisté à faire discuter les participants autour de fonds de carte vierges tout en leur demandant d'y faire figurer leurs pratiques du territoire : quels sont les parcours qu'ils empruntent pour se déplacer, les endroits qu'ils jugent risqués pour leurs enfants... tout un vécu territorial synthétisé sur des fonds cartographiques.

Des résultats plutôt probants...

Au final les résultats sont plutôt concluants. Primo, l'expérience a permis de recueillir des données fines sur les pratiques habitantes, dont la DDE et les professionnels de l'urbanisme ont pu se saisir. Secundo, l'expérience a réussi à mobiliser et intéresser des publics souvent éloignés de la chose publique. Enfin, tercio, l'expérience a bel et bien crédibilisé le collectif auprès de la DDE. Celle-ci a revu sa stratégie de concertation dès qu'elle a eu à faire à un interlocuteur plus qualifié. Bien entendu des limites existent. C'est un collectif qui aura du mal à s'approprier le projet dans la durée, et qui n'a pas réussi à initier d'autres dynamiques participatives. La logique d'autonomisation dont Arènes est partisane n'a pas totalement pris.

> Pour aller plus loin

- Consulter le site de l'association Arènes www.arenas.org

C'est quoi Arènes ?

L'association Arènes a été créée en 1999 dans le but de développer la démocratie locale dans le développement et l'aménagement des territoires, et la protection de l'environnement. Elle intervient principalement en appui aux acteurs locaux pour la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation de processus participatifs et de concertation. Elle dispose aujourd'hui d'une large expérience de mise en place et d'évaluation de ces dispositifs auprès des acteurs locaux.

Arènes met à disposition des collectivités, des maîtres d'ouvrage, des associations et des citoyens deux ensembles de compétences articulées :

- une connaissance étendue des sciences humaines appliquées à l'aménagement : sociologie urbaine et rurale, sociologie de l'environnement, sciences politiques appliquées à l'évaluation des politiques publiques, géographie humaine et politique, etc.
- une pratique régulière et diversifiée des missions de conseil et d'animation : assistance à maîtrise d'ouvrage, conception de schémas de concertation, animation et compte rendu d'ateliers de travail et de réunions publiques, conception de documents d'information et de communication, etc.

Arènes a créé la plate-forme Démocratie et Territoires, qui propose des ressources et des services documentaires et de conseil. Le centre de documentation est ouvert tous les jours sur rendez-vous : il rassemble environ 1 000 ouvrages traitant des processus participatifs sur les territoires ; son catalogue est consultable en ligne à la rubrique "documentation".

Arènes poursuit également un programme de recherche sur les mutations sociales et politiques liées aux modes de gestion participative des territoires. Ce programme nourrit les travaux de terrain d'Arènes en apportant aux acteurs locaux des éléments de réflexion et de méthodologie qui vont au-delà de la comparaison d'expériences.

Enfin, Arènes assure des missions de formation dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles (sociologie, sciences politiques, aménagement et paysage, etc.), et auprès des agents de la fonction publique territoriale.



expérience 2

Le débat public, une expérience de démocratie participative

par Jean-Michel FOURNIAU /
directeur de recherche au DEST, INREST

Crée par la loi du 2 février 1995 (dite loi "Barnier"), afin d'organiser la consultation du public autour des grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) peut être présentée comme l'institution garante de la participation citoyenne. Composée de 3 à 7 membres, elle est en charge de l'animation des débats publics dont elle a été saisie (par le gouvernement, les élus locaux ou les associations) et veille aux modalités d'organisation de ces derniers.

Une instance en perpétuelle évolution

Depuis sa naissance, la CNDP n'a cessé d'évoluer, élargissant peu à peu le nombre de ses prérogatives légales. La promulgation de la loi relative à la démocratie de proximité en février 2002, marque un tournant probant dans cette évolution. Non content de consacrer la CNDP comme autorité administrative indépendante, cette loi "phare" en matière de démocratie participative, abaisse le seuil de saisine obligatoire des projets à 300 000 euros. Ainsi alors que dans ses premières années d'existence la CNDP n'avait conduit qu'une dizaine de débats publics, depuis 2002 elle en a organisé trente et un et a été saisie plus d'une soixantaine de fois.

Et il faut croire que cette montée en régime n'en est qu'à ses prémices. En effet, lors du récent Grenelle de l'environnement, un groupe de réflexion travaillant sur les thématiques de la concertation et de la participation citoyenne, a lancé plusieurs propositions. L'une d'entre elles pourrait - si elle est retenue -, considérablement dopper l'activité de l'institution : elle prône l'utilisation systématique d'une disposition introduite par la loi de 2002, donnant la possibilité à la CNDP d'engager des débats sur des politiques générales. "Il faut juste espérer, qu'à l'instar des enquêtes publiques, le débat public ne devienne une procédure routinière et vide de sens" s'inquiète Jean Michel FOURNIAU.

Un débat creux ?

Pourtant, l'influence décisionnelle des débats publics, a souvent été jugée superficielle. L'objectif premier de la loi "démocratie de proximité" réside justement dans le renforcement de ce poids décisionnel. Ainsi, en application de la convention d'Aarhus, la dite loi oblige le maître d'ouvrage à prendre une décision dans les trois mois qui suivent la fin du débat public. Dans les faits, quand bien même l'avis de la commission demeure consultatif, ses conclusions, encore fraîches dans les mémoires, semblent prendre davantage d'importance aux yeux des dé-

cideurs. Si elles ne participent pas toujours à la révision des projets, elles ont au moins le mérite de mettre en avant les contre-propositions formulées lors du débat.

Une information plurielle

La mise en œuvre concrète du débat passe par une phase d'information incontournable. "Lorsque vous souhaitez participer - nous dit Jean-Michel FOURNIAU -, il est important que vous connaissiez les tenants et les aboutissants du projet". Toutefois, il est coutumier que cette information ne serve les intérêts que d'un seul camp. Souvent ceux de la maîtrise d'ouvrage, vous l'auriez deviné ! C'est pour rétablir un équilibre entre les différentes parties et ainsi donner à chacun la possibilité de se faire entendre et surtout d'être entendu par le plus grand nombre, que les outils d'information doivent présenter équitablement l'ensemble des positions. Ainsi les journaux de projets et autres sites internet institutionnels, plus ou moins neutres, doivent être complétés par des supports d'information reprenant les arguments "dissidents" les plus significatifs. "Cela permet de faire le tour des positions et d'enrichir le débat" conclut l'intervenant.

Quels projets sont concernés ?

A l'heure actuelle, la CNDP a organisé une trentaine de débats publics dont 11 débats sur des projets autoroutiers, 5 sur des projets de ligne ferroviaire à grande vitesse, 3 sur des projets portuaires ou encore 5 débats sur des usines d'épuration des eaux et autres projets industriels.

La région PACA est plutôt prolifique en la matière. Depuis la création de la CNDP, elle a connu 6 débats publics, devenant, de fait, la région qui en a organisé le plus grand nombre. Pourtant, nous dit Jean-Michel FOURNIAU, même si les élus locaux et le milieu associatif sont rodés à cette procédure, il n'est pas pour autant certain que celle-ci ait eu beaucoup d'impact sur les modes de gouvernance. Et pourtant, c'est bien là un des enjeux majeurs des procédures participatives : quelle est finalement leur capacité à faire tâche d'huile et à transformer la culture décisionnelle des élus ? Il faudra certainement attendre plusieurs années, et plusieurs débats publics encore, pour répondre à cette question d'intérêt général.

> Pour aller plus loin

- Consulter le site de la Commission Nationale du débat public www.debatpublic.fr
- Lire «Le débat public : une expérience française de démocratie participative» / 2007 / La Découverte, Recherches / Martine REVEL, Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Bertrand HÉRIARD DUBREUIL et Rémi LEFEBVRE (dir.)
- Consulter le site personnel de Jean-Michel FOURNIAU <http://debatpublic.inrets.fr>

C'est quoi la CNDP ?

- La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.
La participation du public peut prendre la forme d'un débat public et celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet.
- La CNDP peut soit organiser elle-même un débat public (et dans ce cas, elle en confie l'animation à une commission ad hoc, dite commission particulière du débat public - CPDP), soit en confier l'organisation au maître d'ouvrage concerné, sur la base de préconisations. Elle peut en outre estimer qu'un débat public ne s'impose pas, mais recommander au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation selon des modalités qu'elle propose. La participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration d'un projet, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique.
- La CNDP veille en outre au respect des bonnes conditions d'information du public durant la phase de réalisation des projets dont elle a été saisie jusqu'à la réception des équipements et travaux.
- Le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la CNDP en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement.
- La CNDP conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet.
- La CNDP a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

La richesse des interventions était au rendez-vous. Partagées entre réflexions personnelles, apports plus généraux, et questionnements livrés à la salle, ces dernières sont synthétisées en trois grands thèmes par Maurice OLIVE (animateur de l'atelier, maître de conférence en Sciences politiques à l'Université de la Méditerranée). Elles sont suivies par quelques bribes du dialogue engagé entre les intervenants et la salle :

- La demande de bonnes pratiques, de méthodologie, de formation, d'information, de la part de techniciens, d'agents territoriaux ou simplement de personnes civiles engagées dans des processus participatifs s'est faite entendre. Elle a donné l'occasion aux participants de mettre en garde sur l'illusion de la bonne pratique : "il faut tenir compte des situations et des configurations locales" a-t-on entendu ; "toute méthodologie n'est pas transposable en l'état à toute situation" a signalé un autre. Ainsi, si l'on peut transposer certaines règles, parler d'une éthique commune, il serait risqué de penser que les pratiques participatives puissent être standardisées.
- La crainte de voir se transformer les démarches participatives en un exercice formel a été abordée. "Se plier avec plus ou moins bonne fortune à cet espèce de rituel peu exigeant qu'est devenue l'enquête publique, serait une erreur" ose un participant. Pour un autre, si l'on suit cette ligne, il y a un risque d'essoufflement de la participation, "au final - dit-il - la délégation de la participation tombera entre les mains d'un petit groupe de militants dont c'est la raison d'être". Mais la question de fond n'est-elle pas l'institutionnalisation de la participation ? Peut-on envisager d'associer de manière institutionnelle et permanente la population, en dehors d'un conflit ponctuel, d'une crise ? A suivre...
- La question du positionnement du maître d'oeuvre vis à vis du maître d'ouvrage est également apparue. Qu'il s'agisse d'associations ou de bureaux d'étude, nombreux sont ceux qui remettent en cause la légitimité des ces acteurs à intervenir et à faire débat, sachant qu'ils sont souvent en position de réponse à une commande publique ? Pour d'autres, le positionnement du maître d'ouvrage vis à vis des participants au débat reste également à éclaircir. Une des garanties de la qualité du débat est intimement liée à la dissociation entre la maîtrise d'ouvrage et l'autorité garante, organisatrice du débat. Il est important de conserver ce tiers garant qui se porte caution de la légitimité des uns et des autres, et permet à tous les acteurs de faire entendre leurs arguments.

Dialogue abrégé... avec les intervenants

Vous parliez du risque d'institutionnalisation du débat public, vous disiez que l'on a souvent à faire aux mêmes corps. Est ce que la CNDP a pris des précautions pour que la participation soit la plus démocratique qu'il soit ?

J.-M. F. / Je vais vous décevoir parce qu'une des propositions du Grenelle de l'environnement est justement d'institutionnaliser encore plus le débat public en donnant un agrément à des associations; en faisant le tri.

Comment inviter nos élus à contacter la CNDP pour organiser des débats publics locaux ?

J.-M. F. / Le maire peut écrire au président de la commission pour avoir des conseils en matière méthodologique. Le président SAN Ouest Provence avait demandé des conseils méthodologiques pour organiser un débat public autour de l'incinérateur. Ainsi cela peut être une saisine formelle ou plus informelle, simplement pour avoir une discussion. C'est une institution assez ouverte.

Quels ont été les financeurs de l'expérience conduite par Arènes ?

V. B. / D'un point de vue financier, on essaie d'avoir un équilibre entre solvabilité et non solvabilité. C'est un choix : on peut travailler pour des commanditaires non solvables. Quoi qu'il en soit le travail mené sur le projet de la L2 n'a jamais été payé pour ce qu'il est, mais le retour sur investissement peut se retrouver par ailleurs, dans l'intérêt et dans l'engagement éthique.

Pourquoi le collectif ne s'est-il pas investi par la suite ?

V. B. / La stratégie de la DDE était claire dès le départ : éviter la confrontation et de ne pas vraiment entendre les revendications du collectif. On a essayé d'instaurer un débat mais il n'y a jamais eu d'échange, de discussion autour de ce projet. C'est la DDE qui s'est accaparée le débat.



.....
Plénière
de conclusion
.....



La participation dans tous ses états...

Structurée à partir des 3 grands chapitres déterminés par Claude JACQUIER, cette séance plénière a souhaité s'appuyer sur l'expertise brute de la salle... Comment aurait-on pu conclure une journée sur la participation, sans donner la parole aux participants ?

Un point sur la participation

Pour un premier participant, l'avancée des questions participatives demeure inégale selon les secteurs.

Il est par exemple reconnu que le domaine environnemental a atteint un niveau de participation - et surtout un niveau d'institutionnalisation de cette participation - très important. Ce qui n'est pas le cas partout. Ainsi, notwithstanding des principes d'intervention depuis longtemps tournés vers la participation habitante, la politique de la ville est largement défailante en la matière. Et de façon plus globale, la société française et les organisations qui la composent ne sont pas totalement prêtes à franchir aisément le pas de la démocratie participative. Le tolé soulevé par l'idée des jurys citoyens lors de la dernière campagne présidentielle en témoigne. Pourtant le portrait n'est pas totalement noir. De nombreuses expériences existent et la CNDP - instance officielle - montre l'exemple. Sans faire courir l'idée de l'universalité de cette procédure, il serait d'ailleurs bon de développer les apprentissages croisés d'un domaine à l'autre.

Un autre intervenant fait écho du niveau de la participation en territoire rural. Milieu prolifique en la matière, « où beaucoup de choses se réalisent, peut-être plus facilement qu'en milieu urbain ».

Quoi qu'il en soit son analyse ne fait aucun détour : la participation gagne du terrain. S'il est quelque fois question de participation descendante, c'est à dire proposée ou même imposée par l'Etat, d'autres fois il s'agit de concertation ascendante ; c'est à dire de démarches initiées par des acteurs issus d'un même territoire et qui cherchent à participer à la gestion concertée de celui-ci.

Concernant la mobilisation des participants, il semble que ces derniers se mobilisent d'autant plus facilement lorsqu'il existe un facteur déclenchant sur le territoire. De manière plus pragmatique, le fait qu'un projet s'impose de manière plus ou moins frontale sur un territoire rend plus facile la mobilisation des acteurs. « C'est souvent l'existence d'un élément perturbateur qui initie la participation ». Pour ce qui est de la durabilité de celle-ci, elle dépendra de l'attention portée par les élus à la parole, à l'avis habitant. Le risque de la concertation alibi - sorte de consultation rassurante visant à faire croire aux citoyens qu'ils ont un pouvoir sur la prise de décision - plane toujours.

Les élus, c'est justement de ces acteurs ô combien importants dans la mise en initiative de la concertation, dont un responsable associatif a souhaité parler. Selon lui, bien que tous les élus ne perçoivent tout l'intérêt des



démarches participatives, le nombre de celles et ceux utilisant la concertation (si ce n'est la participation) comme un outil indispensable de mise en oeuvre de l'action publique sont de plus en plus nombreux.

De toute façon, pour un autre participant, «si la participation ne va pas aux citoyens, les citoyens iront à la participation». S'appuyant sur sa propre expérience de militant particulièrement engagé sur les problématiques du droit au logement et de la construction de logements sociaux, il juge que les citoyens ne sont pas suffisamment associés à ces questions. Ne pouvant accepter d'être écarté des débats lors des prochaines élections municipales, l'association pour laquelle il milite, « fomente même une véritable « conspiration » pour qu'il n'en soit pas ainsi ». Façon de parler ou façon de faire enfin entendre sa parole ?

Quelles opportunités pour mieux participer demain ?

Parmi les opportunités, un intervenant revient sur la question des transpositions des savoir-faire : des expériences innovantes conduites dans des domaines publics avant-gardistes en matière de participation devraient être transposées à d'autres domaines tels que la Politique de la Ville. « L'attitude de transposition est toujours très fructueuse, très stimulante ».

Plus en prise avec l'actualité, un participant évoque l'opportunité que représentent – ou pourraient représenter – les prochaines élections municipales en matière d'ini-

tiatives participatives. Plutôt pessimiste sur la question, il craint que ce ne soit malheureusement pas le moment. « Tout simplement parce qu'un élu qui afficherait sa volonté d'écoute citoyenne, perdrait de la crédibilité auprès de certains électeurs. Echec assuré ! »

Autre réaction proche des débats (très) actuels, puisque concernant les réflexions engagées lors du Grenelle de l'Environnement. Pour la personne en question, si l'on peut douter des évolutions réelles qu'engendrera cette « grande messe » en matière de participation et de débat citoyen, son sujet de fond (le changement climatique) nous obligera quoi qu'il en soit à réviser nos modes de vie et par la même occasion nos modes d'appréhension de la participation. « Ce changement ne sera pas imposé par les politiques et devra se faire du propre chef des citoyens ». La participation au sauvetage de notre environnement sera citoyenne ou ne sera pas !

Plus terre à terre, mais tout aussi constructive, fût une remarque focalisée sur le rôle de l'Europe en matière de promotion des pratiques participatives. Il ne faut pas oublier – nous dit le participant – que l'Union Européenne est capable d'imposer des politiques aux états membres. Pour preuve, ce fût notamment le cas en France pour les politiques de lutte contre les discriminations. Il se trouve qu'aujourd'hui la participation citoyenne est en passe de devenir le nouveau cheval de bataille de l'Union. Les tenants des pratiques participatives ont donc tout intérêt à utiliser l'argument européen, ou en tous les cas ses

deniers. De nombreuses initiatives méritent d'être développées ; d'autres n'attendent qu'un coup de pouce financier pour être expérimentées.

Embrayant sur l'apport européen, un intervenant rappelle que le programme européen URBACT 2007-2013, ne sera plus uniquement centré sur les échanges et la capitalisation, mais qu'il proposera également des aides en ingénierie visant à élaborer des projets dans le domaine de la régénération urbaine. Dans ce cadre là, la thématique de la participation et de l'implication habitante sera à coup sûr la bienvenue. Avis aux intéressés !

Quelle formation à la participation ?

Concernant la formation des acteurs de terrain à la participation, une personne s'interroge sur l'existence de passerelles potentielles entre les centres de ressources et le CNFPT.

Dominique MICHEL, directeur du CRPV-PACA, répond en rappelant que dans le cadre d'une convention signée entre le CNFPT et la DIV, le centre de ressources est en mesure de concevoir et d'animer des sessions de qualification avec le CNFPT, à la condition que ces modules ne soient pas exclusivement réservés aux agents des collectivités. « La thématique de la participation n'a pas encore fait l'objet d'un module de formation ce qui n'empêche que cette question – et cette thématique particulière - occupe déjà plusieurs acteurs ».

Saisissant l'occasion, un fonctionnaire de l'Etat évoque le rôle des délégués de l'Etat, qui, depuis 1996 sont chargés de la formation des agents du service public. Ainsi, sur un territoire donné, en relation avec le chef de projet CUCS concerné, ces derniers mettent en place toute une série de modules de formation pour les acteurs de terrain (agents des PTT, de la police, agents des services municipaux,...) « Formation qu'il serait peut être intéressant d'ouvrir – selon des modalités spécifiques – au plus grand nombre » rajoute ce dernier.

En effet, comme le souligne une personne de l'assistance, « on se rend facilement compte que ce sont très souvent les mêmes catégories socio-professionnelles qui participent. On a beaucoup de mal à impliquer des catégories socialement moins bien insérées ».

Mais avant même de parler de formation, il serait important de développer a minima des outils d'information efficaces et surtout accessibles au plus grand nombre.

Tenus par les impératifs de temps, c'est par une incitation au voyage et à la découverte d'autres façons de faire que Claude JACQUIER et Dominique MICHEL clotûrent cette journée qui nous l'espérons aura été... opportune.

> Ce compte-rendu a été réalisé à partir de l'enregistrement audio des interventions et de documents fournis par les intervenants

Directeur de publication : Dominique MICHEL

Secrétariat de rédaction : Laure PORTALÉ

Conception éditoriale, conception graphique

& synthèse rédactionnelle : échocité (echocite@free.fr)

Photos et illustrations : Communauté Urbaine du Grand Lyon (p.6, 18, 20, 30, 31) /

C. JACQUIER (p. 7) / Mairie d'Aubagne (p.10, 12) / H. NEZ (p.14) /

photos libres de droits (p. 24, 26)

> Les comptes-rendus des Ateliers Régionaux de la Ville
sont édités par le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville - PACA
Groupement d'Intérêt Public

4C, place Sadi Carnot - 13002 Marseille

tél : 04 96 11 50 41 / fax : 04 96 11 50 42

mail : crpv-paca@wanadoo.fr

www.crvp-paca.org

> Les partenaires des Ateliers Régionaux de la Ville





Centre de Ressources pour la Politique de la Ville - PACA

Groupement d'Intérêt Public
4C, place Sadi Carnot - 13002 Marseille
tél : 04 96 11 50 41 / fax : 04 96 11 50 42
mail : crpv-paca@wanadoo.fr
www.crvp-paca.org